



**Mémoire présenté au Comité
permanent de la justice et des droits de
la personne de la Chambre des
communes :
La traite de personnes au Canada**

Présenté le 15 juin 2018

**Présenté par l'Initiative *Not In My City*
Fondée par Paul Brandt**

1. Contexte de l'initiative « *Not In My City* »

[Not In My City](#) est une initiative parrainée par Paul Brandt, membre du Temple de la renommée de la musique country canadienne et lauréat du Prix du jubilé de diamant de la Reine, en collaboration avec l'Université Mount Royal. *Not In My City* vise à accroître la sensibilisation et l'action collective sur la traite de personnes à Calgary, en Alberta, et à se déplacer dans tout le Canada pour mettre l'accent sur l'élimination de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes à des fins sexuelles.

Au cours de la dernière année, *Not In My City* a travaillé à la sensibilisation et à l'action collective sur cette question. En juillet 2017, *Not In My City* a organisé un événement à Calgary, réunissant plus de 400 personnes de la ville, de la province et du pays, afin de comprendre les effets dévastateurs de ce crime. Un autre événement aura lieu le 20 juin 2018. Des progrès importants ont été réalisés lorsqu'il s'agissait de réunir les principales parties intéressées afin qu'elles s'engagent à élaborer collectivement un plan d'action pour prévenir l'exploitation sexuelle et la traite à des fins sexuelles et y mettre fin.

Les partenaires et les partisans comprennent une liste croissante d'entreprises visionnaires, d'organisations et de groupes des Premières Nations, ainsi que des secteurs comme la police, la santé, les services à l'enfance et les organismes sans but lucratif de Calgary et des environs.

En un an à peine, *Not In My City* a été en mesure de passer de la discussion d'un enjeu à l'action. Les gens ont des conversations significatives, les organisations s'assoient ensemble à la table et commencent à s'attaquer au problème de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes à des fins sexuelles avec un sentiment d'urgence, de collaboration et d'intention.

Il n'est pas facile pour les gens de parler de ce sujet ou d'y réfléchir. Lorsque les gens entendent parler pour la première fois de la question de l'exploitation sexuelle et de la traite d'enfants à des fins sexuelles au Canada, ils ne croient pas que cela se produit réellement. L'incrédulité se transforme en « nous devons faire quelque chose ». Une fois que vous êtes au courant de la question, il n'y a vraiment qu'une seule position à adopter, et chaque jour, ce groupe compte plus d'alliés pour dire #NotInMyCity (Pas dans ma ville).

2. Progrès réalisés à ce jour

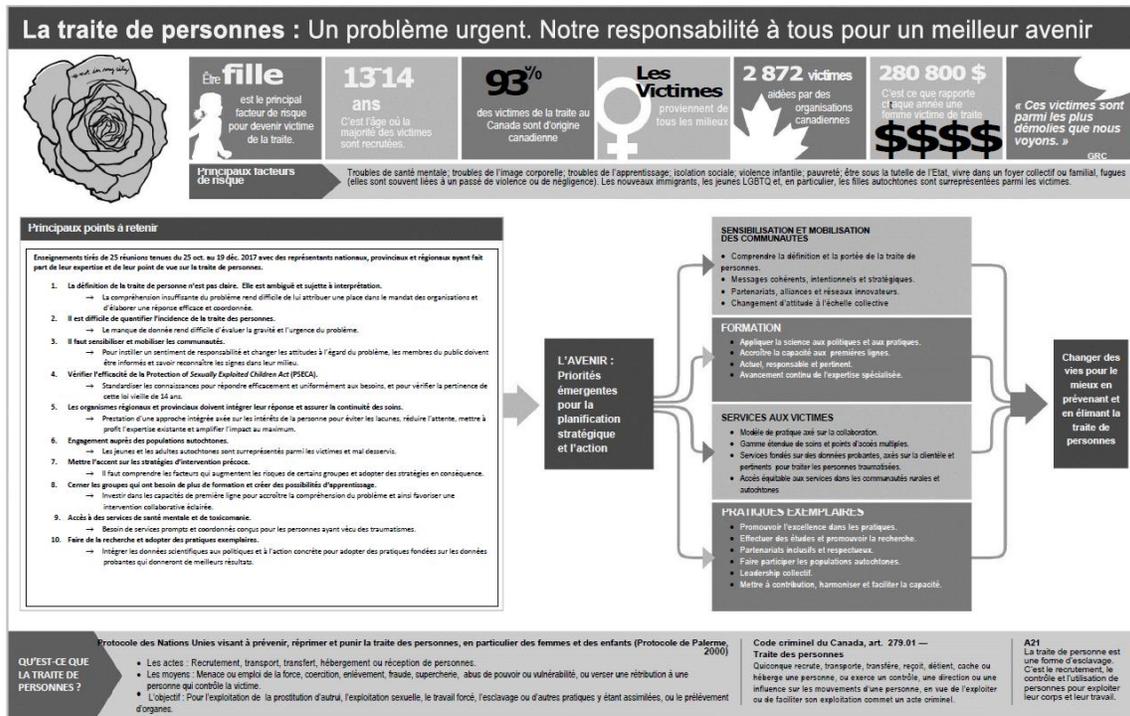
À la suite de la réponse forte et unifiée de la collectivité au cours des premiers mois de la mission de *Not In My City*, Paul Brandt et son équipe consultative ont pris la décision de mettre en place un processus de consultation avec les partenaires communautaires afin de s'assurer que dorénavant, les stratégies soient axées sur la collaboration, l'intention et les retombées.

- **De la mi-octobre à janvier 2018 :**

Des réunions ont eu lieu avec de nombreuses personnes qui ont fourni leur savoir-faire et leur point de vue sur la question de la traite de personnes au niveau national, provincial et régional. Cela comprenait des consultations avec des hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Alberta, des fonctionnaires municipaux, des représentants des Premières Nations, des représentants des secteurs de la police, de la justice, des services à l'enfance, de la santé, de l'éducation et des

organismes communautaires sans but lucratif qui fournissent des services directs aux personnes touchées par l'exploitation sexuelle et la traite de personnes. Le but de ce processus était de comprendre quels programmes, services et lois sont efficaces; de cerner les obstacles et les défis; de définir quelle aide et quelles ressources supplémentaires sont nécessaires au sein de la collectivité et de déterminer ce qui doit être fait autrement et plus efficacement au niveau communautaire, organisationnel et gouvernemental. Les **apprentissages clés** de ce vaste processus sont les suivants :

- La définition de la traite de personnes n'est pas claire. Elle est confuse et sujette à interprétation.
- Il est difficile de mesurer systématiquement l'incidence réelle de la traite de personnes.
- Il faut accroître la sensibilisation et la participation de la collectivité.
- Il faut réévaluer l'efficacité de la *Loi sur la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle*.
- Il faut assurer une intervention intégrée et la continuité des soins entre les organismes régionaux et provinciaux.
- Il faut mobiliser les populations autochtones.
- Il faut se concentrer sur les stratégies d'intervention précoce.
- Il faut cerner les populations qui ont besoin de plus de formation et créer de nouvelles occasions de formation.
- Il faut avoir accès à des services de santé mentale et de toxicomanie.
- Il existe un besoin en matière de recherche et d'établissement de pratiques exemplaires.



*(Schéma ci-joint pour votre information et pour une meilleure compréhension)

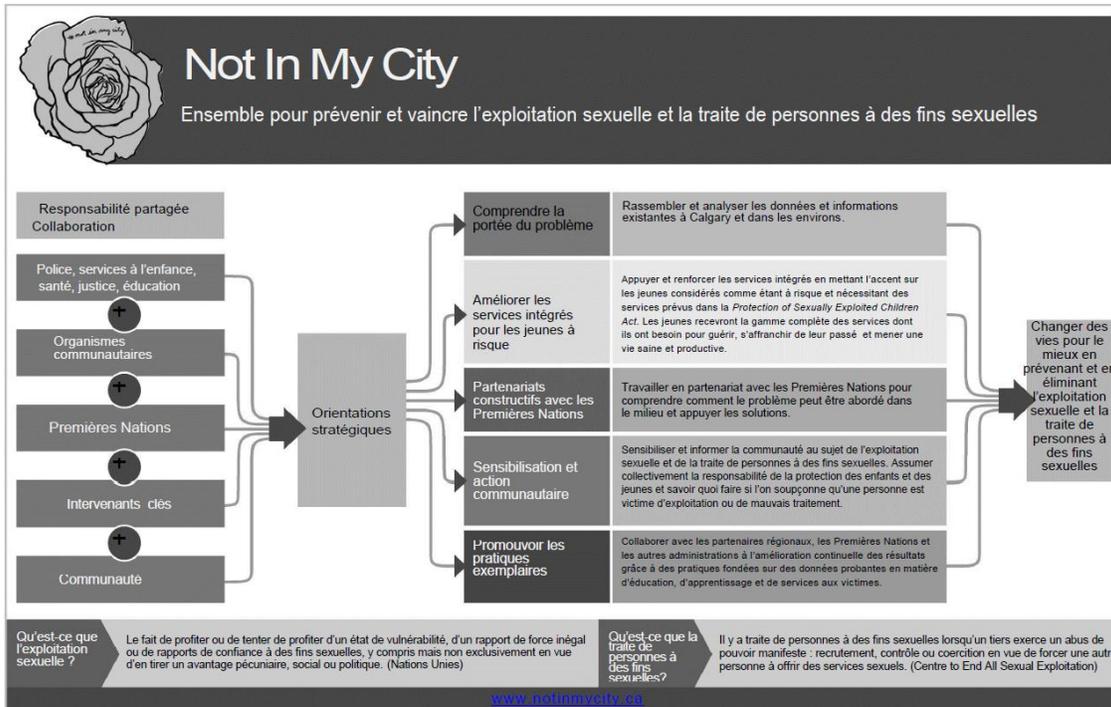
- Dialogue avec les représentants sectoriels et les principales parties intéressées :

À la mi-janvier 2018, *Not In My City* a rencontré des représentants aux échelons supérieurs du Service de police de Calgary, de la GRC, de la Couronne, des Services d'aide à l'enfance, des Services de santé de l'Alberta, du ministère de l'Éducation, des Premières Nations, de la Ville de Calgary et du ministère des Services sociaux et communautaires pour examiner et valider l'information obtenue dans le cadre du processus de consultation, discuter des priorités et élaborer une stratégie de collaboration pour aller de l'avant. Cela a été suivi d'une séance de planification à la fin février 2018. Ces réunions représentaient la première fois que tous les secteurs étaient dans la même pièce pour discuter de cette question, de ses répercussions sur les personnes vulnérables et de la responsabilité de travailler ensemble à l'élaboration d'un plan d'action collectif entre les organisations en partenariat avec la collectivité.

3. Détermination et mobilisation de cinq orientations stratégiques

À partir de l'information obtenue au cours de la séance de planification et du processus de consultation, il a été décidé que le travail de *Not In My City* ciblera l'exploitation sexuelle et la traite de personnes à des fins sexuelles en mettant l'accent sur les stratégies de prévention et d'intervention précoce. Cinq orientations stratégiques ont été retenues :

1. **Comprendre la portée et l'étendue du problème** — Déterminer et évaluer l'information et les données existantes à Calgary et dans les environs.
2. **Améliorer les services intégrés pour les jeunes à risque élevé** — Appuyer et renforcer les services globaux intégrés en mettant l'accent sur les jeunes qui sont considérés à risque et qui ont besoin de services en vertu de la Loi sur la protection des enfants victimes d'exploitation sexuelle. Les jeunes recevront tout le continuum de soins dont ils ont besoin pour guérir, aller de l'avant et mener une vie saine et productive.
3. **Mobiliser et soutenir les Premières Nations** — Travailler en partenariat avec les Premières Nations pour comprendre et soutenir la façon dont cette question peut être abordée au sein des collectivités.
4. **Accroître la sensibilisation et l'action communautaire** — Mobiliser et informer la collectivité au sujet de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes à des fins sexuelles. Assumer la responsabilité collective de protéger nos enfants et nos jeunes et savoir quoi faire si nous soupçonnons que quelqu'un est exploité ou victime de préjudice.
5. **Faire progresser les pratiques exemplaires** — Travailler en collaboration avec les partenaires régionaux, les Premières Nations et d'autres administrations afin de constamment améliorer les résultats grâce à une pratique fondée sur des données probantes en matière d'éducation, de formation et de services aux victimes.



*(Schéma ci-joint pour votre information et pour une meilleure compréhension)

- **Aller de l'avant :**

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan opérationnel comportant des stratégies et des résultats pour chacune des orientations stratégiques.

- Un groupe de travail sur les jeunes à risque élevé a été formé avec les principaux intervenants afin de comprendre les services qui existent actuellement, les possibilités de tirer parti et de rationaliser des services et les domaines nécessitant un soutien et des ressources supplémentaires. En offrant une approche globale intégrée à nos jeunes à risque élevé, nous souhaitons nous assurer qu'ils sont en mesure d'aller de l'avant pour mener une vie saine et productive plutôt que de continuer sur une voie qui mène à d'autres préjudices.
- Une réunion de consultation est prévue pour rencontrer les Premières Nations afin de lancer la discussion et le processus sur ce que cette question signifie pour les Premières Nations visées par le Traité no 7, et sur la façon dont nous pouvons collectivement créer un partenariat de travail respectif et de soutien pour aborder efficacement cette question au sein de leurs communautés. À l'heure actuelle, au Canada, il y a une surreprésentation flagrante des Autochtones dans les cas de traite de personnes. Bien qu'ils ne représentent que 4 % de la population canadienne, ils représentent plus de 50 % des victimes de la traite de personnes à des fins sexuelles. Ils sont surreprésentés et mal desservis, et la situation a un lien direct avec le dossier des filles et des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

- Le 20 juin, *Not In My City* tiendra son deuxième événement à Calgary afin de continuer à sensibiliser la collectivité à la question de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes à des fins sexuelles.
- Toujours le 20 juin, une conférence de presse sera également organisée pour annoncer le partenariat entre l'autorité aéroportuaire de Calgary et *Not In My City*.
- Des travaux sont en cours en vue d'élaborer des stratégies pour les cinq orientations stratégiques.

L'Initiative est fermement convaincue qu'il faudra une « communauté entière » comprenant des individus passionnés, des organisations engagées et novatrices, des champions issus du monde des affaires et tous les ordres de gouvernement pour travailler ensemble et apporter des changements transformateurs et durables sur le terrain, ainsi qu'en ce qui concerne les pratiques, les politiques et les lois.

Recommandations au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes

1. Il faut préciser la définition de la traite de personnes. Actuellement, il y a beaucoup de confusion et de malentendu chez la population et les organisations du secteur public sur la réalité et l'incidence de ce crime. L'absence de définition claire et cohérente est la priorité absolue dans tout le pays, puisque cette absence nuit aux progrès dans ce dossier. Sans compréhension claire, les gens ne peuvent pas savoir à quoi ressemble la situation dans les collectivités, comment la prévenir et surtout, comment mesurer de manière cohérente l'incidence réelle de la traite de personnes. Sans données cohérentes qui permettent à tous de travailler à partir de la même base et de la même compréhension, nous n'avons pas une image claire de la gravité et de l'urgence de la situation ni de ses effets dévastateurs sur les personnes touchées.
2. La question doit être abordée dans le cadre d'une stratégie de prévention et d'intervention précoce. Nous disposons de recherches qui nous ont appris que les premières expériences que nous avons dans notre vie affectent la structure du cerveau en développement, rendant les gens plus résilients ou plus vulnérables à une foule de résultats désastreux, y compris l'exploitation sexuelle et la traite de personnes. En offrant aux enfants et aux jeunes des expériences positives, du soutien et des stratégies d'intervention précoce, ils peuvent établir des bases solides pour la résilience et le développement sain. Il faut redoubler d'efforts et investir davantage de soutien au cours des premières années afin d'obtenir de bons résultats.
3. Les services aux victimes de la traite de personnes doivent être fondés sur des données probantes, tenir compte des traumatismes et être axés sur le client. Les organismes doivent travailler ensemble dans des modèles de pratique axés sur la collaboration, en mettant toujours l'accent sur l'intérêt supérieur de la victime/client. Actuellement, les services sont fragmentés et cloisonnés, et de nombreux organismes se font concurrence pour obtenir des fonds. Bien que de nombreux organismes de première ligne et sur le terrain travaillent fort, ils ne sont pas en mesure de fournir à eux seuls des services complets. Le changement doit

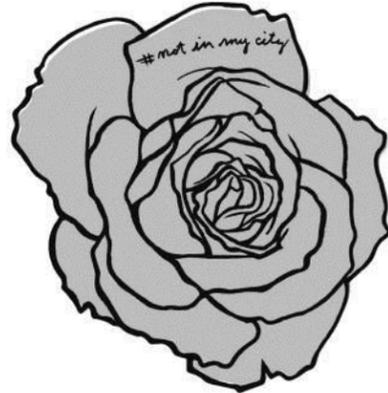
se produire dans tous les secteurs pour créer un vaste continuum de soins avec de multiples points d'accès, créant une capacité, des gains d'efficacité et un modèle complet de prestation de services. Cela implique une stratégie de collaboration au sein des collectivités qui fait appel au gouvernement, à la collectivité, aux secteurs de la police, de la justice, de la santé, de l'éducation, des services à l'enfance, des organismes à but non lucratif et l'inclusion des communautés immigrantes et autochtones qui travaillent tous ensemble pour apporter des changements positifs. Les fonds doivent servir à appuyer les stratégies de collaboration et le leadership, et non des projets individuels.

4. L'accès à des services de santé mentale et de toxicomanie qui tiennent compte des traumatismes, qui sont opportuns et coordonnés. La GRC a déterminé que les victimes de la traite de personnes comptent parmi les victimes les plus éprouvées avec lesquelles elle travaille. Les organismes de première ligne mentionnent constamment qu'ils sont incapables d'accéder aux services de santé mentale et de toxicomanie pour leurs clients. Cela doit être considéré comme une priorité afin de s'assurer que les victimes reçoivent le soutien et les ressources nécessaires pour guérir et aller de l'avant.
5. Il est nécessaire de poursuivre la recherche et d'établir des pratiques exemplaires dans ce pays. Bien que de nombreux groupes partout au Canada fassent du bon travail, il est difficile d'accéder à ce qui est considéré comme une pratique exemplaire dans les domaines de la pratique, de la formation, de l'éducation et de la recherche. Il en résulte une fragmentation et un dédoublement des efforts et des ressources dans le financement, l'élaboration et la mise en œuvre des services et des programmes. Il faudrait envisager d'appuyer des centres d'excellence partout au pays qui mettent l'accent sur l'élaboration permanente de pratiques et de recherches exemplaires.
6. Le 21 avril 2018, les Jeunes libéraux du Canada ont proposé que la décriminalisation du commerce du sexe soit une priorité pour le gouvernement libéral dans le programme de 2019. Ils soutiennent que le régime actuel expose les travailleuses et travailleurs du sexe à des risques et ne traite pas de questions sous-jacentes comme l'accès à la santé sexuelle et les relations avec la police. Not In My City est profondément préoccupée et s'oppose à cette position en se fondant sur les preuves provenant d'autres pays où le commerce du sexe a été décriminalisé. M. Josi Mendes, qui a témoigné devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne en juillet 2014, a déclaré que la situation des travailleuses et des travailleurs du sexe en Allemagne s'est dégradée à divers égards et que l'aide a diminué après la légalisation. Sur les quelque 400 000 travailleuses et travailleurs du sexe, seuls 44 d'entre eux sont inscrits au registre officiel des services sociaux pour être couverts par l'assurance sociale. De plus, étant donné le pourcentage élevé de filles et de femmes autochtones qui sont représentées de façon disproportionnée en tant que victimes de la traite de personnes au Canada, il y a un risque énorme pour nos communautés des Premières Nations si la légalisation du commerce du sexe devenait une réalité. Le Canada deviendrait vraisemblablement une destination de choix pour le crime organisé et le tourisme sexuel. Ce n'est pas dans l'intérêt des Canadiens, en particulier des collectivités des Premières Nations. Nous demandons que le Comité n'appuie pas la proposition de décriminaliser le commerce du sexe au Canada.

Soumis respectueusement par l'Initiative *Not In My City*

Not In My City est une initiative parrainée par Paul Brandt, membre du Temple de la renommée de la musique country canadienne et acteur humanitaire, qui vise à accroître la sensibilisation et l'action collective sur la traite de personnes à Calgary, en Alberta, et à se déplacer dans tout le Canada pour mettre l'accent sur l'élimination de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes à des fins sexuelles.

La traite de personnes : Un problème urgent. Notre responsabilité à tous pour un meilleur avenir



Être **fil**
est le principal facteur de risque pour devenir victime de la traite.

13-14
ans
C'est l'âge où la majorité des victimes sont recrutées.

93%
des victimes de la traite au Canada sont d'origine canadienne

Les Victimes
proviennent de tous les milieux

2 872 victimes
aidées par des organisations canadiennes

280 800 \$
C'est ce que rapporte chaque année une femme victime de traite

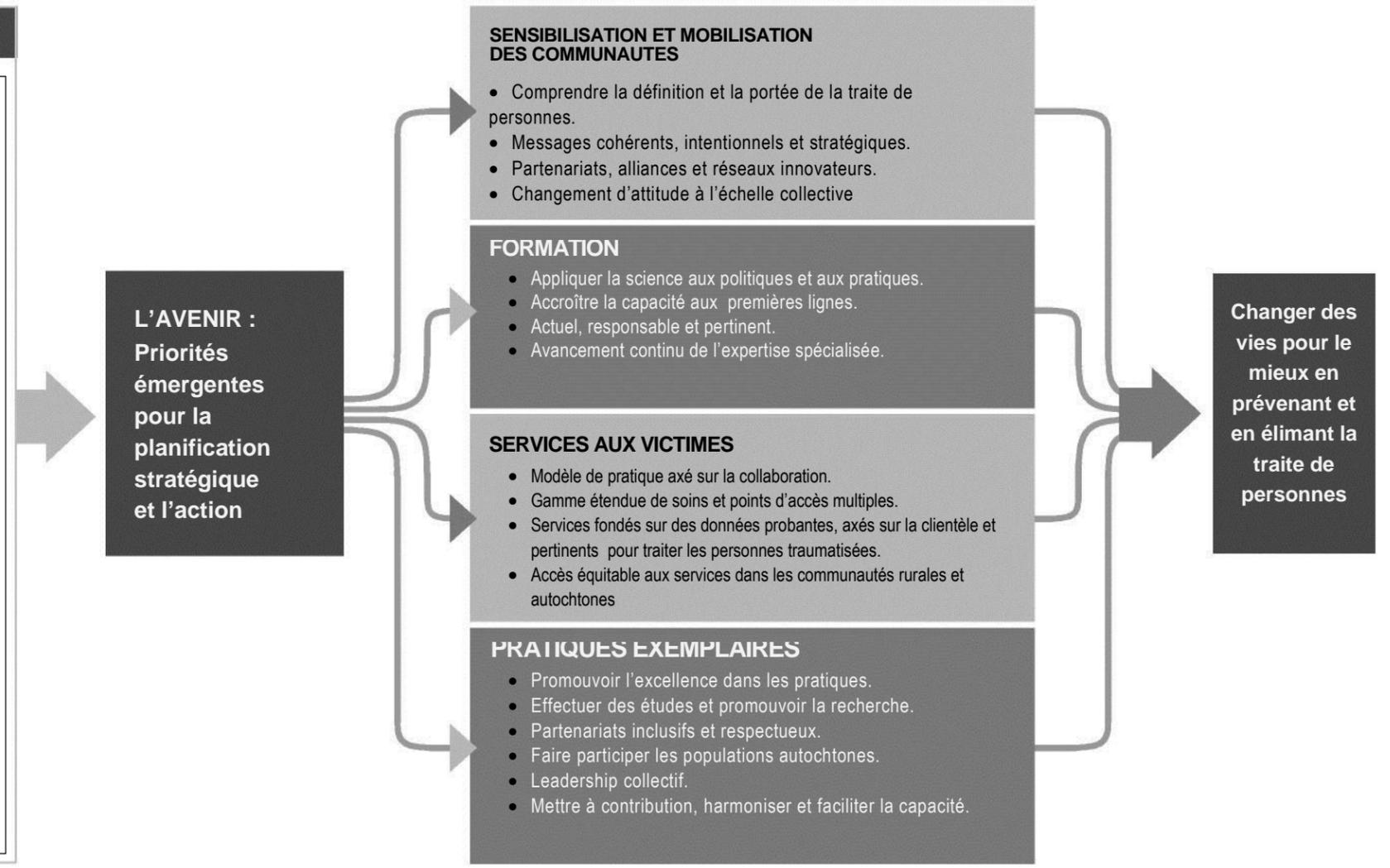
« Ces victimes sont parmi les plus démolies que nous voyons. »
GRC

Principaux facteurs de risque → Troubles de santé mentale; troubles de l'image corporelle; troubles de l'apprentissage; isolation sociale; violence infantile; pauvreté; être sous la tutelle de l'Etat, vivre dans un foyer collectif ou familial, fugues (elles sont souvent liées à un passé de violence ou de négligence). Les nouveaux immigrants, les jeunes LGBTQ et, en particulier, les filles autochtones sont surreprésentées parmi les victimes.

Principaux points à retenir

Enseignements tirés de 25 réunions tenues du 25 oct. au 19 déc. 2017 avec des représentants nationaux, provinciaux et régionaux ayant fait part de leur expertise et de leur point de vue sur la traite de personnes.

1. **La définition de la traite de personne n'est pas claire. Elle est ambiguë et sujette à interprétation.**
→ La compréhension insuffisante du problème rend difficile de lui attribuer une place dans le mandat des organisations et d'élaborer une réponse efficace et coordonnée.
2. **Il est difficile de quantifier l'incidence de la traite des personnes.**
→ Le manque de donnée rend difficile d'évaluer la gravité et l'urgence du problème.
3. **Il faut sensibiliser et mobiliser les communautés.**
→ Pour instiller un sentiment de responsabilité et changer les attitudes à l'égard du problème, les membres du public doivent être informés et savoir reconnaître les signes dans leur milieu.
4. **Vérifier l'efficacité de la Protection of Sexually Exploited Children Act (PSECA).**
→ Standardiser les connaissances pour répondre efficacement et uniformément aux besoins, et pour vérifier la pertinence de cette loi vieille de 14 ans.
5. **Les organismes régionaux et provinciaux doivent intégrer leur réponse et assurer la continuité des soins.**
→ Prestation d'une approche intégrée axée sur les intérêts de la personne pour éviter les lacunes, réduire l'attente, mettre à profit l'expertise existante et amplifier l'impact au maximum.
6. **Engagement auprès des populations autochtones.**
→ Les jeunes et les adultes autochtones sont surreprésentés parmi les victimes et mal desservis.
7. **Mettre l'accent sur les stratégies d'intervention précoce.**
→ Il faut comprendre les facteurs qui augmentent les risques de certains groupes et adopter des stratégies en conséquence.
8. **Cerner les groupes qui ont besoin de plus de formation et créer des possibilités d'apprentissage.**
→ Investir dans les capacités de première ligne pour accroître la compréhension du problème et ainsi favoriser une intervention collaborative éclairée.
9. **Accès à des services de santé mentale et de toxicomanie.**
→ Besoin de services prompts et coordonnés conçus pour les personnes ayant vécu des traumatismes.
10. **Faire de la recherche et adopter des pratiques exemplaires.**
→ Intégrer les données scientifiques aux politiques et à l'action concrète pour adopter des pratiques fondées sur les données probantes qui donneront de meilleurs résultats.



QU'EST-CE QUE LA TRAITE DE PERSONNES ?

- Les actes : Recrutement, transport, transfert, hébergement ou réception de personnes.
- Les moyens : Menace ou emploi de la force, coercition, enlèvement, fraude, supercherie, abus de pouvoir ou vulnérabilité, ou verser une rétribution à une personne qui contrôle la victime.
- L'objectif : Pour l'exploitation de la prostitution d'autrui, l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage ou d'autres pratiques y étant assimilées, ou le prélèvement d'organes.

Code criminel du Canada, art. 279.01 — Traite des personnes

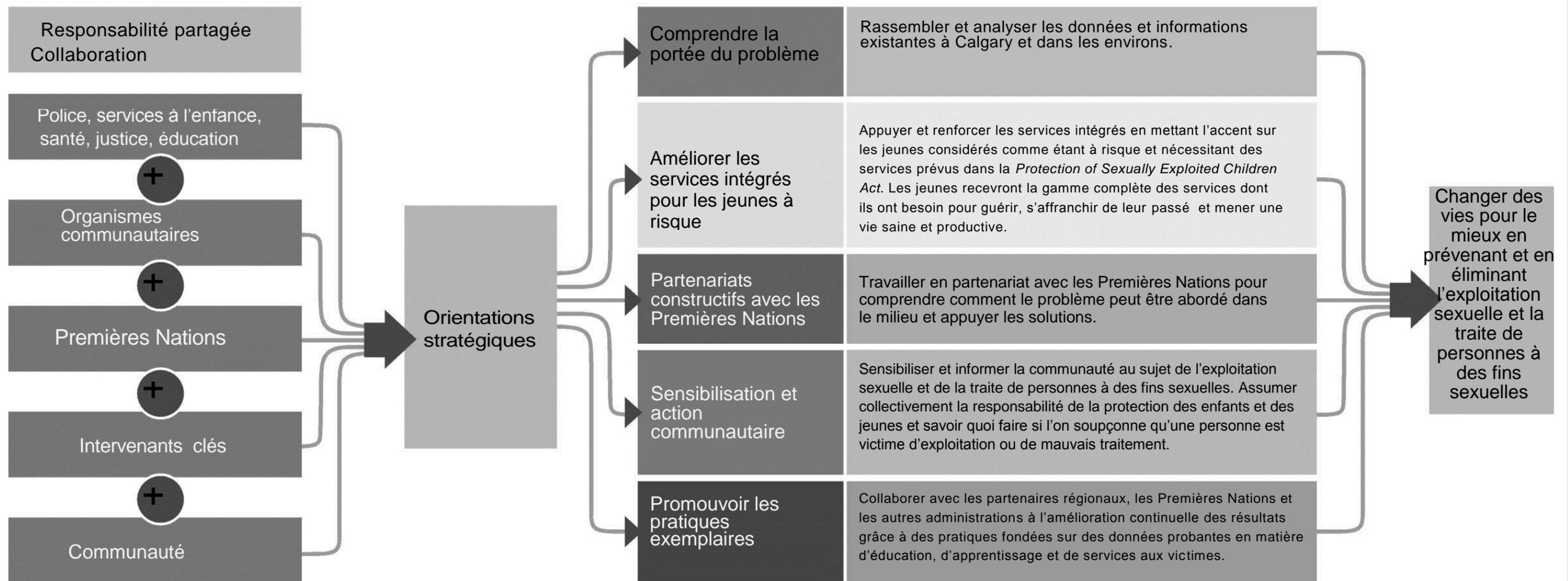
Quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation commet un acte criminel.

A21
La traite de personne est une forme d'esclavage. C'est le recrutement, le contrôle et l'utilisation de personnes pour exploiter leur corps et leur travail.



Not In My City

Ensemble pour prévenir et vaincre l'exploitation sexuelle et la traite de personnes à des fins sexuelles



Qu'est-ce que l'exploitation sexuelle ?

Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. (Nations Unies)

Qu'est-ce que la traite de personnes à des fins sexuelles ?

Il y a traite de personnes à des fins sexuelles lorsqu'un tiers exerce un abus de pouvoir manifeste : recrutement, contrôle ou coercition en vue de forcer une autre personne à offrir des services sexuels. (Centre to End All Sexual Exploitation)